



pays
de
Romans
Communauté d'agglomération

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Le compostage de nos déchets fermentescibles permet de réduire de 30% le poids de nos poubelles

Conditions pour la mise en place d'un site de compostage collectif

Conditions techniques :

- Existence d'un espace de 15 à 20 m² : en terre ou pelouse, ombragé ou mi ombragé
- Le site doit être éloigné d'au moins 10 mètres des logements
- Accès piéton facile

Conditions de réussite :

- Avoir au moins 3 foyers utilisateurs et motivés
- Avoir au moins une personne référente du site
- s'il s'agit d'un pied d'immeuble, obtenir l'accord du conseil syndical

Plus d'informations, contactez:

Catherine Morin, chargée de mission prévention des déchets.

Service gestion des déchets : 04 75 70 68 95

Ensemble réduisons nos déchets !

